

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Vendredi 12 mars 2021

Date de la convocation : 05 mars 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le douze mars deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac

Etaient présents : MM Joël SAVIGNAT, C. BOURGOIN, Thierry BESSE, Michel GRANET, Sylvain MANCEAU, Romaric DELAGE, MMES Virginie LEBRAUD, Marie DEVESNE, Catherine GEMEAU, Mauricette GRANET, Martine MICHEL, Monique PERILLAUD, Bernadette SOULAT

Etaient absents et excusés : M. M. FOURNIER et Mmes S.PAGNOUX et M. MICHEL
Mme Martine MICHEL a donné procuration à Monique PERILLAUD,
Mme Sonia PAGNOUX a donné procuration à Marie DEVESNE

Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu
- Délibérations
 - Modification adressage guichet adresse
 - Compte administratif de l'exercice 2020 budget commune et assainissement
 - Compte de gestion de l'exercice 2020 budget commune et assainissement
 - Affectation du résultat de l'exercice 2020 budget commune et assainissement
- Questions Diverses

Madame le Maire présente le compte-rendu du 15 janvier 2021 modifié et approuvé.

1. Délibération n° : 2021/16/3.5

Objet : Modification adressage, guichet adresse

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de Monsieur Sébastien GARRAUD qui a transformé une grange située « Impasse le Mas » en 2 logements.

La numérotation n'étant pas effectuée pour cette grange il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la numérotation à donner à ces deux logements. Au vu des derniers numéros existants dans l'impasse le Mas, les logements de M. GARRAUD auraient les numéros : 12 et 14.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de lui attribuer les numéros 12 et 14 Impasse le Mas.
- ENVOIE la délibération à la DGFIP et au SDIS de la Charente et à la CDC de Charente Limousine.
- INFORME Monsieur GARRAUD de la nouvelle numérotation.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle ne prendra pas part au vote du compte administratif de l'assainissement et de la commune pour l'exercice 2020.

Elle demande si un membre du conseil souhaite présider la séance.

Monsieur Thierry BESSE se propose.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Thierry BESSE.

2. Délibération n° : 2021/17

Objet : Compte administratif 2020 Budget Commune et Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Thierry BESSE,

- délibérant sur le compte administratif (exercice 2020) dressé par Mme Virginie LEBRAUD, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal en euros :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	/	248 182,28 €	38 069,56 €	/	38 069,56 €	248 182,28 €
Opérations de l'exercice 2020	323 931,86 €	515 490,48 €	91 598,66 €	234 476,46 €	415 530,52 €	749 966,94 €
Totaux	323 931,86 €	763 672,76 €	129 668,22 €	234 476,46 €	453 600,08 €	998 149,22 €
Résultats de clôture	+ 439 740,90 €		+ 104 808,24 €		+ 544 549,14 €	
Restes à réaliser	/	/	185 831,00 €	30 000,00 €	185 831,00 €	30 000,00 €
Totaux cumulés	/	439 740,90 €	185 831,00 €	134 808,24 €	/	/
Résultats Définitifs	/	439 740,90 €	51 022,76 €	/	/	388 718,14 €

Compte Annexe Assainissement en euros :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	/	22 777,28 €	/	65 951,71 €	/	88 728,99 €
Opérations de l'exercice 2020	8 508,84 €	12 462,22 €	1 678,80 €	6 387,00 €	10 187,64 €	18 849,22 €
Totaux	8 508,84 €	35 239,50 €	1 678,80 €	72 338,71 €	10 187,64 €	107 578.21 €
Résultats de clôture	+ 26 730,66 €		+ 70 659,91 €		+ 97 390,57 €	
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
Totaux cumulés	/	26 730,66 €	/	70 659,91 €	/	97 390,57 €
Résultats Définitifs	/	26 730,66 €	/	70 659,91 €	/	97 390,57 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire Virginie LEBRAUD, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal et assainissement.
- Ont signé au registre des délibérations les conseillers municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Nombre de membres en exercice	15	Votes POUR	13
Nombre de membres présents	12	Votes CONTRE	0
Nombre de suffrages exprimés	13	Votes ABSTENTIONS	0

3. Délibération n° : 2021/18

Objet : Compte de Gestion 2020 : Budget Commune et assainissement

Le Conseil municipal après s'être fait présenter, les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020, ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : Assainissement
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

4. Délibération n° : 2021/19

Objet : Affectation du résultat 2020 budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BESSE,

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- Décide à 13 votants et à 13 voix « Pour » d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reports de 2019 :

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	38 069.56 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure:	248 182.28 €

Soldes d'exécution de 2020 :

Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de :	142 877.80 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :	191 558.62 €

Restes à Réaliser (investissement) : Uniquement le gîte de Groupe

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	185 831.00 €
En recettes pour un montant de :	30 000.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	51 022.76 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- soit en rapport à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : En Investissement recette

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	51 022.76 €
---	-------------

Ligne 002 : En fonctionnement recette

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	388 718.14 €
---	--------------

5. Délibération n° 2021/20

Objet : Affectation du résultat 2020 Budget Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD,

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- Décide à 13 votants et à 13 voix « Pour » d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reports de 2019 :

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieur :	65 951,71 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieur :	22 777,28 €

Soldes d'exécution de 2020 :

Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de :	4 708,20 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :	3 953,38 €

Restes à Réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	26 730,66 €
---	-------------

Ligne 001 : en recette d'investissement

Report du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001)	70 659,91 €
---	-------------

INFORMATIONS DIVERSES

A ce jour, nous n'avons pas reçu le plan d'intervention de la salle polyvalente du prestataire MP Incendie.

Madame le Maire nomme les routes susceptibles d'être éligibles au programme FDAC 2021, route de la Grelrière à l'Aumonerie et chemin du clos du bois sous réserve de respecter le kilométrage de voies subventionnables.

Recherche d'un accompagnateur dans le bus du ramassage scolaire pour la rentrée scolaire 2021/2022.